



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02777

Numéro SIREN : 480 847 102

Nom ou dénomination : 2TC TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2015 sous le numéro de dépôt 119639



1511974401

DATE DEPOT : 23/12/2015

NUMERO DE DEPOT : 2015R119639

N° GESTION : 2005B02777

N° SIREN : 480847102

DENOMINATION : 2TC TECHNOLOGIES

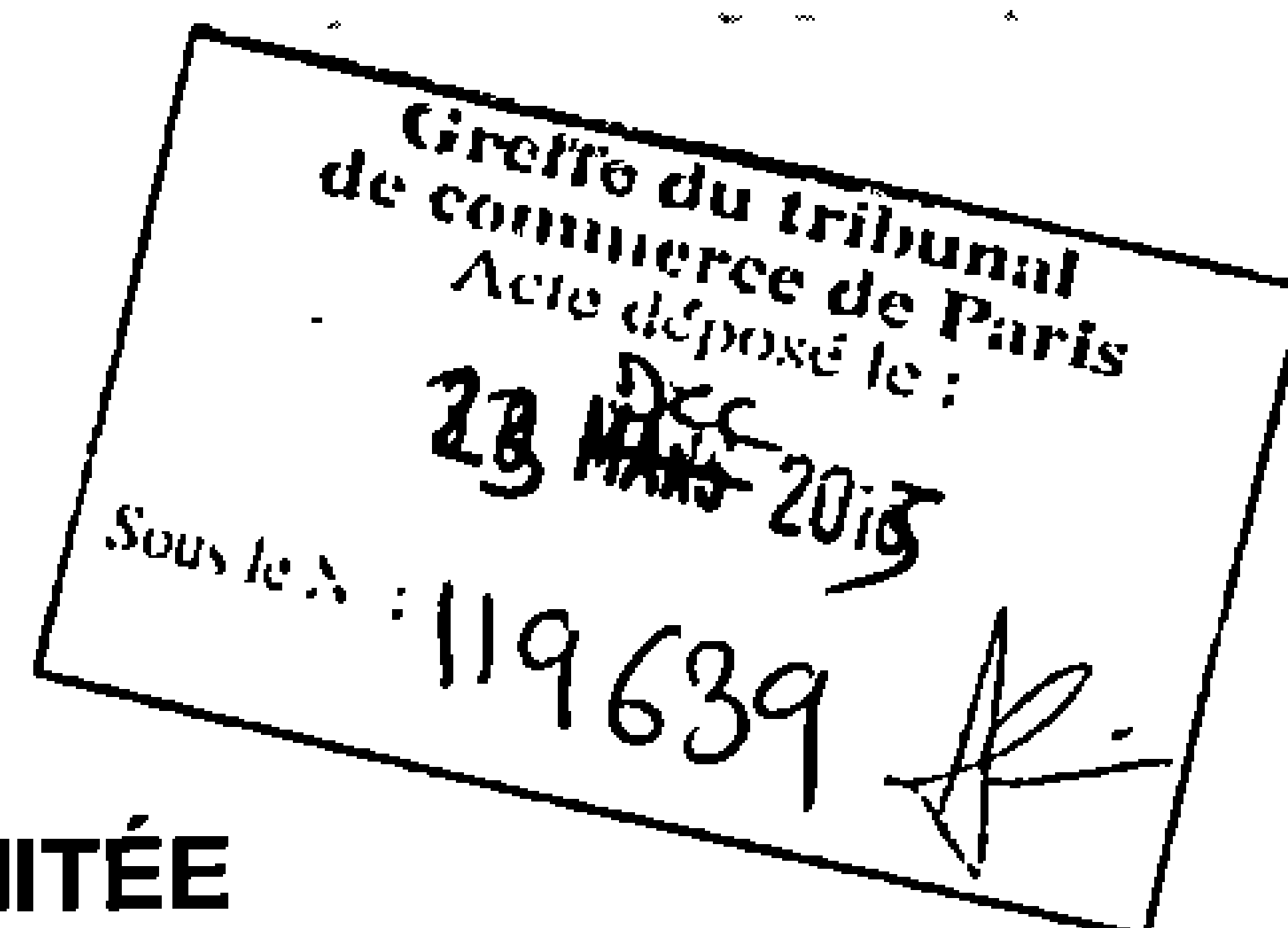
ADRESSE : 29 rue Bassano 75008 Paris

DATE ACTE : 22/06/2015

TYPE ACTE : Rapport du commissaire à la transformation

0532777

CABINET RUDY AVRIL / EIRL ARECA
29 rue Charles de Gaulle - 02 400 - BÉZU-SAINT-GERMAIN
Immatriculée au RSEIRL de SOISSONS sous le numéro 531 688 604



SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
« 2TC TECHNOLOGIES »

29, rue de Bassano
75 008 - PARIS

Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 480 847 102

RI 23-12-15.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

« 2TC TECHNOLOGIES » (S.A.R.L.)

EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (S.A.S.)

Messieurs,

Vous avez pris la décision de procéder à la transformation de votre société en société par actions simplifiée (S.A.S.).

Ayant été régulièrement désigné comme Commissaire à la transformation par une décision de la gérance, dûment mandatée par les associés, et conformément aux articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous communiquer le présent rapport destiné :

- d'une part, à vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des actifs et des passifs détenus par votre société et sur les avantages particuliers stipulés,
- d'autre part, à nous prononcer sur le montant des capitaux propres de ladite société par rapport à son capital social.

Concernant les conditions de fond nécessaires à la transformation de votre société en société par actions simplifiée, nous constatons, conformément aux dispositions du Code de commerce, que la condition relative au capital social minimum, fixé par la loi à un montant au moins égal à 1 €, est satisfaite.

En effet, le capital de la société « *2TC TECHNOLOGIES* » s'élève actuellement à un montant de 14 850 €, suite à la réduction de capital social prise par les associés en date du 20 décembre 2015.

Concernant notre appréciation du montant des capitaux propres par rapport au capital social, nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles édictées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination du montant des capitaux propres, des événements survenus entre la date d'arrêté des derniers comptes annuels (31 décembre 2014) et la date du présent rapport.

À cet égard, nous avons :

- d'une part, procédé à un contrôle de la situation intermédiaire, établie par votre expert-comptable, arrêtée au 30 juin 2015,
- d'autre part, apprécié par sondages la valeur des actifs et des passifs détenus, à cette même date, par la société « *2TC TECHNOLOGIES* » (les immobilisations sondées ont été validées sur la seule base des factures recensées, aucun inventaire physique n'ayant été réalisé pour contrôler la matérialité des biens).

Nous nous sommes par ailleurs enquis, auprès de la gérance, qu'aucun fait récent, pouvant conduire par exemple à la constatation d'une provision sur les clients douteux ou à la constitution d'une provision pour risques et charges, ne paraissait susceptible de venir obérer la situation nette de ladite société.

En matière juridique, nous avons pris connaissance, afin d'apprécier l'impact des décisions des associés sur la situation nette de la Société, du procès-verbal des résolutions votées par les associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2015.

Au cours de ladite Assemblée, les associés ont décidé, après la constatation d'un bénéfice net de 52 193 €, de procéder à une distribution de dividende de 50 000 €, le solde de 2 193 € étant porté en autres réserves, avec pour conséquence un renforcement des capitaux propres s'élevant, dès lors, à un montant de 36 281 €.

Nous avons également pris connaissance du procès-verbal des résolutions votées par les associés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2015.

Au cours de ladite Assemblée, les associés ont décidé de procéder à une réduction de capital social de 5 150 €, ce dernier s'élevant dès lors à un montant de 14 850 €, par le remboursement, au pair, des parts sociales souscrites par la société VERY IP (société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €).

De manière générale, le Gérant, Monsieur Jean-Marc THOMAS, nous a confirmé l'absence de tout événement, postérieur aux états financiers établis à la date du 31 décembre 2014, susceptible de remettre en cause, de manière significative, le montant de la situation nette de la société « 2TC TECHNOLOGIES ».

Nous avons également vérifié qu'il n'existe pas, à notre connaissance et au regard des éléments que vous nous avez communiqués, d'avantages particuliers octroyés au profit d'associés ou de tiers.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres de la société « 2TC TECHNOLOGIES » est, à la date du présent rapport et sur la base des comptes clos le 31 décembre 2014, au moins égal au montant de son capital social, soit 31 131 € de capitaux propres pour un capital social de 14 850 €.

Rien ne s'oppose donc, au regard des conditions exigées par la loi, à la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Fait à PARIS,
le 22 décembre 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rudy AVRIL', with a stylized flourish at the end.

Rudy AVRIL
Commissaire à la Transformation